

Berne, le 27 mai 2024

Session d'été 2024 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil national,

Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social. Ceux-ci traitent notamment les thèmes discrimination/violence, pauvreté/dettes et politique migratoire. Si vous souhaitez relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Discrimination / violence

21.504 – Initiative parlementaire « Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique »

Traitée le 27 mai 2024

Recommandation : **accepter**

Le 27 mai 2024, vous traiterez l'initiative parlementaire [« Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique »](#). AvenirSocial s'engage avec fermeté pour que la Suisse mette en œuvre la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) qu'elle a ratifiée. Début 2023, dans le cadre de la procédure de consultation, nous avons donc clairement [pris position \(en allemand\)](#) et salué en principe les modifications proposées, car elles permettent de créer une plus grande égalité des droits entre les victimes de violence et une meilleure protection des victimes avec une possibilité de séjour sans contraintes. Il est par ailleurs plausible que la modification proposée ait un effet préventif sur les auteur·e·s de violence et qu'à l'avenir les personnes concernées accèdent plus facilement aux services d'aide aux victimes, dont elles ignorent souvent l'existence actuellement.

Pauvreté / dettes

24.3000 – Motion « Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital » et 23.303 – Initiative déposée par un canton « Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours »

Traitées le 27 mai 2024

Recommandation : **accepter**

Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2020, 13.5% de la population suisse, soit presque une personne sur sept, vivait dans un ménage avec au moins un retard de paiement. Ce surendettement conduit à la pauvreté et, souvent, il n'y a pas d'issue à la spirale de l'endettement. Une vie dans des conditions économiques et sociales précaires a de grandes conséquences négatives sur la santé psychologique et physique des personnes concernées et de leur entourage. Sans oublier la menace sérieuse de l'exclusion sociale. L'association [Dettes Conseils Suisse](#) estime que dans 40% des cas, des enfants et des jeunes sont également concerné·e·s. Pour assurer l'avenir de ces enfants, il est nécessaire d'apporter un meilleur soutien afin qu'ils n'aient pas à porter le fardeau de leurs parents. Mentionnons par ailleurs que l'endettement est principalement composé de dettes fiscales ou de dettes dues aux assurances maladie. Il faudrait donc aussi agir au niveau des systèmes concernés (p. ex. la caisse maladie) pour empêcher de tels endettements causés par des systèmes étatiques.

Dettes Conseil Suisse a réitéré en 2023 la demande de modifications structurelles : un ménage suisse sur dix ne peut pas payer sa facture d'impôt. Ce n'est pas seulement un problème pour la Confédération et les cantons, car cet endettement soumet à une forte pression des dizaines de milliers de contribuables : à cause de leur inscription au registre des poursuites, elles et ils ne trouvent pas de logement, leurs enfants grandissent avec le minimum vital et cette situation stressante se répercute souvent aussi sur la santé.

Commentaire général sur les objets ayant trait à la politique migratoire

Pour cette session aussi, un grand nombre d'objets concernant la politique migratoire seront traités. Nous exposons donc ci-dessous la position fondamentale d'AvenirSocial, avant d'indiquer pour chaque objet si nous recommandons de l'accepter ou de le rejeter.

Parmi les objets qui seront traités, beaucoup visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse.

La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il faut donc en prendre soin de notre mieux et de la manière la plus complète possible. En tant qu'association professionnelle et en tant que professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité de droits et de traitement et contre la discrimination.

Par le passé, nous avons déjà souligné que la guerre en Ukraine et le statut de protection S activé en réponse avaient montré au public que les prestations de l'aide sociale sont généralement trop faibles. Les montants recommandés par la CSIAS sont aussi souvent insuffisants pour subvenir aux besoins fondamentaux, comme le montrait déjà en 2019 une [étude du bureau BASS](#). Il semble désormais évident qu'une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. Déjà en [mars 2022](#), AvenirSocial avait signalé les inégalités de traitement des personnes ayant fui leur pays et dénoncé une discrimination. Toutefois, contrairement à ce que demande la motion [22.4548](#) – « Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S », cette inégalité de traitement ne peut pas être résolue par une suppression du statut S, mais il s'agit plutôt d'améliorer les conditions de tous les autres statuts de séjour. Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous. Aujourd'hui déjà, les vérifications pour le statut S sont plus longues qu'au début de la guerre en

Ukraine, il est donc déjà assimilé aux autres statuts dans sa mise en œuvre. Dans la pratique, cela entraîne un surcroît massif de travail pour les vérifications, ce qui n'est souvent pas réalisable. Cela montre clairement que la charge de travail pour traiter toutes les demandes aggraverait les problèmes dans la pratique en cas de limitation du statut S.

23.3838 – Motion «Partenariats migratoires. Une réorientation stratégique nécessaire»

Traitée le 27 mai 2024

Recommandation : **rejeter**

23.4241 – Motion « Demandes d'asile de femmes afghanes. Corriger le changement de pratique »

Traitée le 27 mai 2024

Recommandation : **rejeter**

24.3008 – Motion « Protection des Afghanes. Examen au cas par cas et contrôle de sécurité »

Traitée le 27 mai 2024

Recommandation : **rejeter**

24.3249 – Motion « Réduire les contributions destinées à l'étranger et à l'asile pour financer la 13e rente AVS »

Traitée sous « Interventions parl. en catégorie IV DFF » le 28 mai 2024 et le 4 juin 2024

Recommandation : **rejeter**

22.4547 – Motion « Situation d'urgence dans l'asile. Arrêtons les admissions »

Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 10 juin 2024

Recommandation : **rejeter**

22.4548 – Motion « Modification de la loi sur l'asile. Abolir le statut S »

Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 10 juin 2024

Recommandation : **rejeter**

23.3076 – Postulat « Effets de l'immigration sur la sécurité sociale de notre pays »

Traité sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » le 10 juin 2024

Recommandation : **rejeter**

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Tobias Bockstaller
Responsable études
t.bockstaller@avenirsocial.ch

Annina Grob
Co-secrétaire générale
a.grob@avenirsocial.ch